

DETAILS DES GARANTIES SOUSCRITES ET TARIFICATIONS APPLICABLES

ASSERIS courtier

GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
LOYERS IMPAYÉS CHARGES ET TAXES	Jusqu'au départ du locataire (loyer mensuel plafonné à 2 200 €) prises en charge des honoraires d'avocat et huissier et frais annexes de procédures judiciaires	SANS
DÉTERIORATIONS IMMOBILIÈRES	7 700 € Par sinistre et par lot	2 mois loyers et charges
COTISATION RECURRENTE : 2,0 % DU QUITTANCEMENT (1,80% + 0,20% de gestion) déductible des revenus fonciers		
OPTIONS		
PROTECTION JURIDIQUE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR	20 000 € par sinistre et par lot	sans
VACANCE LOCATIVE	4 MOIS DE LOYER (loyer mensuel plafonné à 2 000 €)	2 MOIS DE LOYER
GARANTIE DU DÉPART PRÉMATURÉ (décès ou départ prématuré du locataire)	4 MOIS DE LOYER maximum	SANS
GARANTIE DES DÉTERIORATIONS IMMOBILIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	- 1 000 € (en sus des 7 700 € déjà garantie) - 2 fois le loyer mensuel Plafond 4 000 € / sinistre pour la perte pécuniaire consécutive au temps de remise en état	
<u>OPTIONS:</u> COTISATION RECURRENTE : 2,25 % DU QUITTANCEMENT Déductible des revenus fonciers		
LOCATION PLUS RAPIDE	L'assurance exige que le revenu du locataire soit 2 fois supérieur au loyer (et non 3 fois comme une assurance classique)	
Pour le locataire déjà « en place », l'assurance est mise s'il est à jour du paiement des loyers, s'il n'a pas eu d'incident de paiement de plus de 2 termes consécutifs au cours des 6 derniers mois (le bail doit être souscrit depuis au moins 6 mois)		

DETAILS DES GARANTIES SOUSCRITES ET TARIFICATIONS APPLICABLES

GARANTIES	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISE
PROTECTION JURIDIQUE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR	4 000 € TTC MAXIMUM	SANS
LOYERS IMPAYES CHARGES ET TAXES	DUREE ILLIMITEE MAXIMUM 80 000 € TTC PAR SINISTRE ET PAR LOT	SANS
DETERIORATIONS IMMOBILIERES	8 000 € PAR SINISTRE ET PAR LOT	1 MOIS DE LOYERS CHARGES ET TAXES
VACANCE LOCATIVE	6 MOIS DE LOYER HORS CHARGES ET TAXES	1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES ET TAXES
CARENCE LOCATIVE (1ERE LOCATION) Cout : 2.2 mois de loyer	6 MOIS DE LOYER HORS CHARGES ET TAXES	2 MOIS DE LOYER HORS CHARGES ET TAXES
COTISATION RECURRENTE : 4,20 % DU QUITTANCEMENT ou 5,0% AVEC "Revente"		
REVENTE	PRIX D'ACHAT DU BIEN IMMOBILIER MOINS (PRIX DE REVENTE - REMUNERATION DE L'INTERMEDIAIRE QUI A REALISE LA TRANSACTION PLAFONNE A 6%)	SANS
COTISATION RECURRENTE : 1,50 % du QUITTANCEMENT en cas de souscription ultérieure		

CLAUSES SPECIALES :

Les conditions du contrat applicables sont celles des Conditions Générales MKT-LOCATIO-GARANTIE DES LOYERS IMPAYES N°2 – 01.09.06.

Concernant la garantie revente, les conditions applicables sont celles des Conditions Générales MKT-REVENTITIO N°1 – 01.09.06.

Augmentation maximum de 20% par an si le ratio "sinistres sur primes" du contrat est supérieur à 70%.